

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA  
MADELEINE DURANT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU GRDF**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que les travaux de raccordement au réseau GRDF nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A compter du mercredi 25 mai 2011, et jusqu'à la fin des travaux de raccordement au réseau GRDF,

- **La circulation sera mise à sens alterné, réglée par piquets K10 ou par feux, rue de la Madeleine au niveau du N°30 B.**

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'Entreprise. La protection du chantier sera sous la responsabilité de l'Entreprise.

**Article 3** : L'entreprise veillera à la fluidité du trafic par rapport à la bretelle d'accès de la R.N. 59.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 mai 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Antoine SEARA